



AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre,

PORTE A LA CONNAISSANCE DE SES ADMINISTRES, que les délibérations du Conseil communal du 1 février 2021 concernant les règlements complémentaires sur le roulage ci-après :

- Division de la chaussée en deux bandes de sélection rue Cantillon à Pommeroel ;
- Déplacement d'une chicane rue des Iguanodons à Bernissart ;
- Mise à sens unique depuis la RN552 jusqu'au n°26 rue de Mouligneaux à Ville-Pommeroel ;
- Abrogation d'un emplacement de stationnement et établissement d'un passage pour piétons rue de Ville à Pommeroel ;
- Établissement d'un îlot central rue Notre-Dame ;
- Limitation de tonnage aux véhicules de plus de 3,5 tonnes rue de la Gare.

Ont été approuvées par la tutelle spécifique d'approbation du Service Public de Wallonie en date du 22 février 2021.

Les règlements complémentaires sur le roulage sont publiés conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Les présents règlements entrent en vigueur dès leur matérialisation sur place et au plus tôt le 5ème jour qui suit la présente publication et peuvent être consultés au secrétariat communal du Centre administratif du Préau, rue du Fraity, 76, aux jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale.,



Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,



Roger VANDERSTRAETEN